

40^{ème} anniversaire du Port autonome de Namur

Discours du Ministre-Président – 7 novembre 2018

Monsieur le Ministre,

Monsieur le Président,

Monsieur le Directeur,

Mesdames et messieurs en vos titres et qualités,

Comme vous le savez, la Wallonie dispose d'une position centrale au sein de l'Europe, ce qui représente un atout particulièrement intéressant pour les échanges économiques et touristiques. Si notre Région représente un carrefour européen, la Ville de Namur en est le centre.

Cette situation géographique est idéale pour un certain nombre de secteurs et pour le développement économique des entreprises et de la Région wallonne en général. Mes collègues et moi-même développons d'ailleurs depuis plus d'un an une économie ouverte et internationalisée. Nos différents réseaux de transport nous ont permis de devenir un territoire logistique de premier plan. Je suis donc persuadé que ces atouts, dont la Wallonie dispose, doivent être entretenus et valorisés.

Plus spécifiquement, le réseau wallon des voies navigables gérées par nos soins représente 741 kilomètres dont 451 utiles au transport. Ces nombreuses voies navigables offrent de vastes possibilités pour le développement du transport

fluvial. Le Gouvernement wallon soutient bien entendu les projets favorisant cette évolution que ce soit par la modernisation du réseau ou par une meilleure connexion de la Wallonie aux ports de mer.

Dans le Plan wallon d'Investissement, mes collègues et moi-même prévoyons, en effet, d'encourager et d'optimiser le transfert modal de marchandises de la route vers la voie d'eau. Cette démarche demande le dragage et la mise à gabarit des voies navigables, un projet qui concerne 450 km de voies navigables wallonnes et qui verra sa conclusion à l'horizon 2024.

De plus, dans le cadre du programme SOWAFINAL 3, le Gouvernement wallon entend redéployer l'activité économique par le biais d'investissements dans les infrastructures portuaires notamment. La création, le renforcement ou l'extension de zones portuaires sont donc prévues afin d'accroître l'attractivité et le dynamisme de ces activités économiques.

Les récentes données chiffrées attestent d'ailleurs de ce développement. Le bilan global du trafic fluvial de marchandises en Wallonie est, en effet, encourageant. En 2017, 42 millions de tonnes de marchandises ont été transportées sur fleuves, ce qui représente une augmentation de 7 % par rapport à l'année 2016 et de 30 % depuis 1995. Ces 42 millions de tonnes se répartissent en 35 % d'exportations, 27 % d'importations, 31 % de transit et 7 % de trafic interne.

En sachant qu'au premier trimestre 2018, les exportations globales wallonnes ont connu une augmentation de 6 % totalisant déjà 11,1 milliards d'euros, il sera intéressant d'analyser ces données pour le strict domaine fluvial.

Les marchandises transportées sur le réseau wallon relèvent principalement des minéraux et des matériaux de construction. D'autres secteurs sont bien entendu concernés, les tonnages fluviaux comprenant aussi des produits agricoles,

métallurgiques ou encore pétroliers, des engrais, des produits chimiques ainsi que des denrées alimentaires. En 2017, excepté le secteur pétrolier, tous ceux usant du transport fluvial ont augmenté cette utilisation.

Je souhaite donc souligner cette tendance qui va à la hausse : le transport fluvial augmente et convainc toujours plus. Il s'agit d'une ouverture sur le monde depuis des siècles et des siècles. Que ce soit pour le transport commercial ou le tourisme, la présence du Port autonome de Namur est primordiale. Il draine à lui seul plus de 5 millions de tonnes de marchandises de tous types par an tout en abritant 130 entreprises. En d'autres mots, depuis 40 ans, le Port autonome de Namur représente un important vecteur économique pour la Wallonie.

De telles infrastructures offrent également une alternative sérieuse et complémentaire au trafic routier et ferroviaire. En outre, une utilisation conjointe et intelligente de ces trois moyens de transport crée des solutions au désengorgement routier et aux problèmes environnementaux.

Je connais les engagements du Port autonome de Namur sur ces points et je tiens à souligner le travail réalisé sur ces aspects. De plus, je tiens à féliciter le Président, le Directeur et toute l'équipe du Port autonome de Namur pour ce 40^{ème} anniversaire. 40 bougies, c'est une étape importante. Je vous souhaite encore beaucoup de réussite pour l'avenir.

Je vous remercie pour votre attention.